



SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le 25 MARS 2020

Nos Réf. : MEFI-D20-02504
Vos Réf. : Votre courriel du 25 mars 2020

Madame la Secrétaire générale,

J'accuse réception du préavis de grève que vous avez déposé au nom de la Fédération CGT des Services publics pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020 et je vous indique l'avoir transmis, pour les suites à donner, à Monsieur Thierry Le Goff, directeur général de l'Administration et de la Fonction publique.

Bien qu'étant particulièrement attaché à l'exercice des droits syndicaux et à la préservation du droit de grève, je tiens cependant à vous signaler combien ce préavis me paraît surprenant.

Alors que notre pays connaît une crise sanitaire et qu'à la suite de la promulgation de la loi portant diverses mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, toutes les fédérations syndicales ont suspendu les préavis de grève en cours ou renoncé à déposer un nouveau préavis pour le mois d'avril prochain.

C'est ainsi, et par exemple, le cas du syndicat national CGT des Finances publiques qui nous a indiqué ce mardi 24 mars retirer son préavis. Votre position est donc singulière dans une période d'exception que nécessite la mobilisation de toutes et tous.

Par ailleurs, je tiens à rappeler et souligner que, pour permettre la mobilisation de tous, Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier ministre ont annoncé la suspension de l'examen des projets de réformes en cours, comme celle du système de retraite, ou reporté la mise en œuvre de réorganisations de services publics, comme celle de l'organisation territoriale de l'État qui ne prendra effet que le 1^{er} janvier 2021.

.../...

Madame Natacha POMMET
Secrétaire générale
Fédération CGT des Services publics
case 547
263 rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

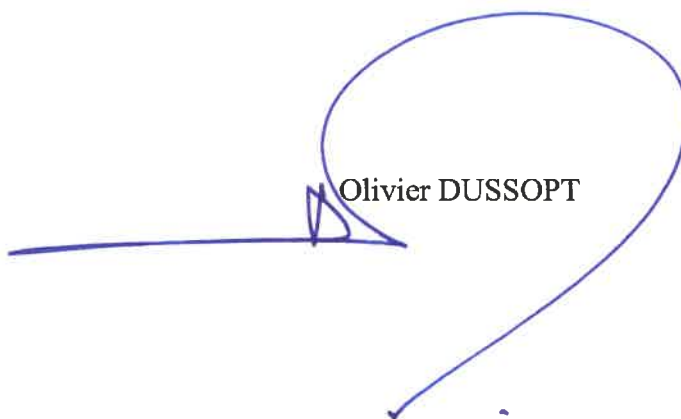


139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Enfin, et avec la même volonté, Monsieur le Premier ministre a annoncé la suspension du dispositif des jours de carence pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. Le dépôt d'un préavis de grève, dans ces circonstances et concernant des secteurs aussi essentiels que les services publics locaux, les services départementaux d'incendie et de secours, les services publics et privés du logement social, des eaux ou des pompes funèbres, me paraît inopportun.

La mobilisation des agents publics est exemplaire dans la période difficile que traverse notre pays. Je sais leur attachement au service public et à l'intérêt général. Je sais aussi leur volonté, au-delà de tous les mots d'ordre, de servir et d'accompagner nos concitoyens face à l'épidémie de Covid 19, comme ils l'ont démontré à chaque fois que notre pays a connu une épreuve.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Olivier DUSSOPT